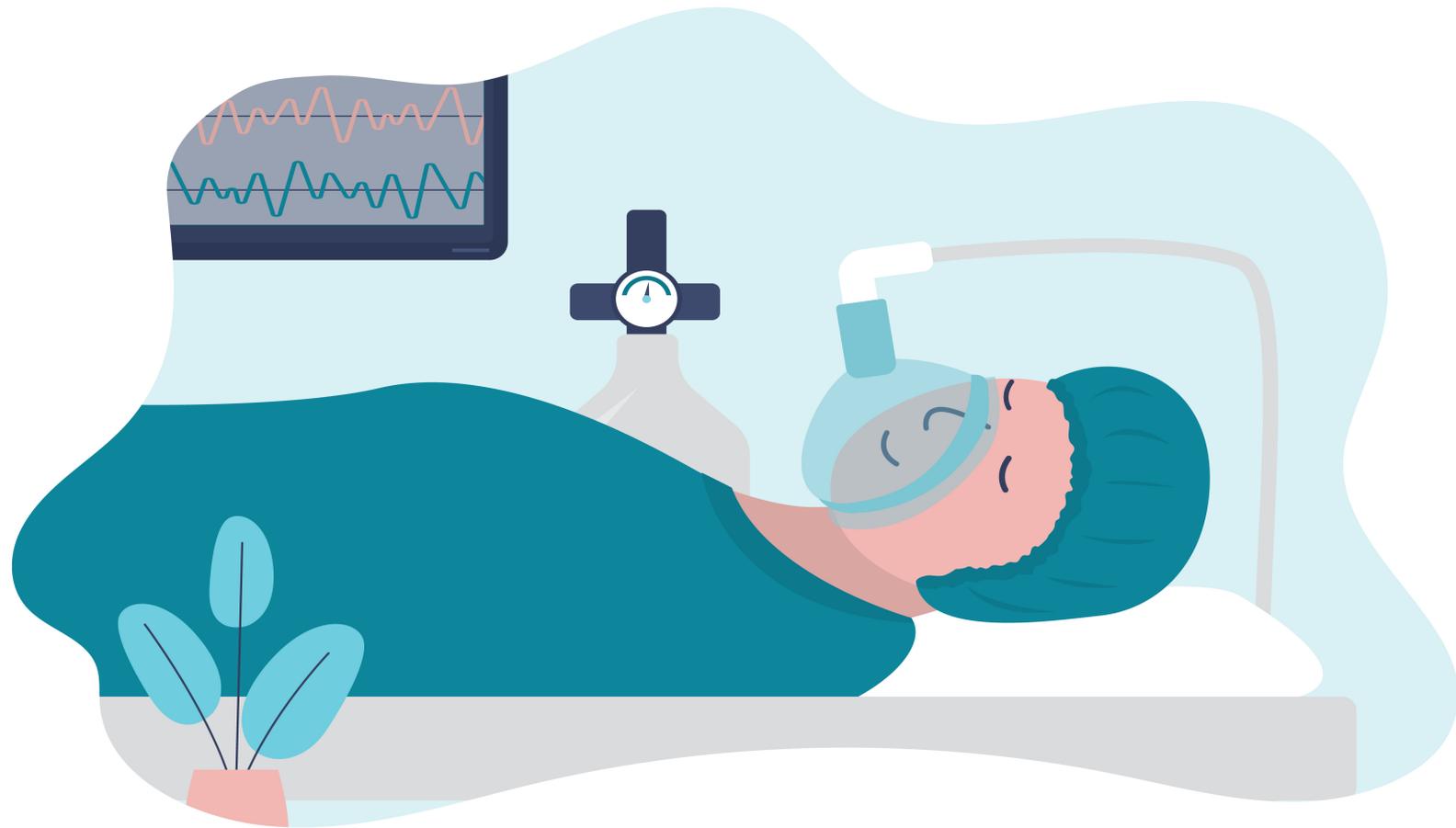


ANESTHÉSIOLOGIE

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL
DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS DE FRANCE



Télécharger le journal

snarf

syndicat national des anesthésistes
réanimateurs de France

Le Syndicat National des Anesthésistes Réanimateurs de France et
le Quotidien du Médecin s'associent pour vous faire profiter d'une offre exceptionnelle

OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENTS SNARF

-25%

SUR VOTRE
ABONNEMENT ANNUEL
AU QUOTIDIEN
DU MÉDECIN

OFFRE INTÉGRALE

179€¹⁰

au lieu de 238€⁸⁰

OFFRE DIGITALE

152€¹⁰

au lieu de 202€⁸⁰

L'ACTUALITÉ MÉDICALE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE, PARTOUT, TOUT LE TEMPS

ABONNEZ-VOUS ET BÉNÉFICIEZ DE :



L'édition quotidienne en ligne



Le magazine papier livré une fois par
semaine chez vous (offre intégrale)



Passages gratuits de **lignes d'annonces**



Services numériques exclusifs (Application
mobile, archives...)



Réponses à vos questions grâce à notre
comité d'experts



Suppléments du Quotidien



Le journal le plus lu par les professionnels de la santé



Pour bénéficier de cette offre, connectez-vous ou créez
votre compte, puis saisissez le coupon **QDM-SNARF**
lors du choix de votre offre



SCANNEZ-MOI

Édito : Attention, risque de submersion !

Par le Dr Etienne FOURQUET Président du SNARF

Il est communément rappelé que, pour être pertinent et assimilé, un communiqué ou édito ne doit pas contenir plus de trois informations. J'entends aujourd'hui ne pas respecter cet adage ! Ne voulant pas multiplier les éditoriaux je vais essayer de vous faire parvenir l'ensemble des informations dans une gradation relative. Je fais confiance dans les capacités de l'anesthésiste-réanimateur à intégrer l'ensemble des données, chacun pouvant par la suite se reporter aux textes officiels.

Les syndicats représentatifs n'ont pas souhaité signer le projet de convention. Ce texte inique exclut 70% des médecins spécialistes du contrat d'engagement territorial et des revalorisations des actes inhérents. Est-il possible d'insulter plus les médecins qui se sont engagés 24h/24 pour prendre en charge les patients pendant la phase COVID sur l'ensemble du territoire que de leur dire qu'ils ne remplissent pas les critères d'engagement sur le territoire. Comment ne pas plus insulter les praticiens libéraux qui réalisent dans leur globalité plus de 80% de l'ensemble des actes ? Un certain Président de la République a dit qu'il fallait redonner aux acteurs les moyens de leur exercice... en les excluant massivement !

Le 24 avril le règlement arbitral est sorti : c'est un arbitrage à deux vitesses, comme le dit [le communiqué d'Avenir spé](#). Le même jour le ministre de la Santé Mr François Braun devait rendre les conclusions du Conseil national de la refondation - Santé. Ce sera pour plus tard et il y a eu peu de choses à en attendre. Ceux qui ont pu participer à l'expression de cette soi-disante action de démocratie participative ont rapidement compris que les solutions étaient déjà écrites et que les suggestions portées ne seraient pas retenues puisqu'elles n'apparaissaient pas dans les conclusions. M. François Braun a été remplacé cet été par M. Aurélien Rousseau, ancien directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France et ancien directeur de cabinet de Mme Elisabeth Borne. Avenir Spé - LE BLOC a souligné dans un [communiqué](#) saluant sa nomination que les attentes de terrain sont fortes et qu'il n'est plus question de laisser au bord du chemin la médecine libérale comme elle l'a été cette dernière année.

La refonte de la CCAM technique est au point mort, bloquée par la convention. Il existe pourtant dans les critères de calcul de la valeur de l'acte "le coût de la pratique" mais l'impact de l'inflation, du Ségur de la santé, du Ségur du numérique est invisible pour les médecins. Il suffirait pourtant de s'inspirer des revalorisations des GHS des établissements. La malhonnêteté intellectuelle n'a pas de limite.

Dans le cadre du **plan de lutte contre la fraude sociale** la caisse entend, pour les "fraudes avérées", suspendre automatiquement le versement des cotisations. Cette décision survient au moment où les Commissions paritaires locales (CPL) sont suspendues par la non-signature de la convention. Celles et ceux qui participent à ces commissions savent combien leur rôle est essentiel face aux prétendues fraudes détectées par l'assurance maladie. La lecture et l'interprétation des textes variant d'une caisse à l'autre pour ne citer que cet exemple, nous avons tout à craindre d'un système juge et partie.

L'ensemble des syndicats de médecins libéraux appellent à un mouvement de grève à compter du vendredi 13 octobre. Vous trouverez en pièce jointe l'affiche du mouvement et le texte explicatif. Merci de commencer les déprogrammations, de vous mettre en rapport avec vos CME et la direction de vos établissements. **C'est de l'ampleur de ce mouvement que dépend la crédibilité de vos revendications.**

Nous continuerons à communiquer ces prochains jours. Submersion et mobilisation massive attendue.



snarf
syndicat national des anesthésistes
réanimateurs de France

AVENIR
SPÉ

LE
BLOC

UNION SYNDICALE
AVENIR SPÉ - LE BLOC

EN GRÈVE
À PARTIR DU 13 OCTOBRE 2023

Atteinte à nos libertés

Administratif imposé

Tarifification bloquée

Les spécialistes libéraux
disent
NON !

Pour plus d'informations
syndicatavenirspe.fr

in X

Édito (suite)

Par le Dr Etienne FOURQUET Président du SNARF

La DGOS a publié son [instruction N° DGOS/R3/2023/47 du 6 avril 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations de l'activité de soins critiques](#) qui doit s'appliquer à compter du 1er juin. Le Dr Stéphane Petit-Maire, qui suit ce dossier pour le SNARF, vous en fait un résumé et vous alerte sur l'impact que cela pourrait avoir pour vos établissements : tant que les informations relatives aux unités de soins renforcés ne sont pas publiées, les USC ne disparaissent pas. Il est malgré tout nécessaire, pour ceux qui ont des USC, de vous rapprocher de votre direction d'établissement et de vos présidents de CME. Il est croustillant de constater la nouvelle compétence échue à l'ARS dans sa capacité "à évaluer la consistance de l'expérience des médecins". Compte tenu du rôle important des ARS il est urgent de vous rapprocher des URPS de médecins régionales pour défendre vos projets dans le cadre du SRS (Schéma régional de Santé).

Le conseil d'administration de la SFAR a, suite aux élections, été renouvelé pour partie. Suite à l'élection des six candidats libéraux grâce à votre mobilisation, nous avons maintenant une majorité. Le conseil a renouvelé sa confiance au Professeur Pierre Albaladejo que nous félicitons.

Le conseil précédent avait validé [les RPP pédiatriques](#) qui ont été présentées lors du dernier congrès de l'ADARPEF. Cet avis d'experts a pour volonté de sécuriser la pratique de la prise en charge pédiatrique au bloc opératoire. Le but est d'impacter le moins possible ceux qui ont l'habitude de cette prise en charge et de sécuriser ceux qui se sentent en difficulté. Nadia Smail, notre référente sur ce dossier, vous présentera l'impact de ce texte sur nos pratiques quotidiennes, il reste encore beaucoup de pédagogie à effectuer. Un des aspects de ce texte est la préconisation d'un nombre de salles, d'un nombre de médecins et de para médicaux pour la réalisation des actes en fonction du type de patient voir de la chirurgie. Cette approche inédite et hors-décret risque de faire tâche d'huile et de modifier fortement nos organisations dans les prochaines années. L'ouverture de cette boîte de Pandore impose une vigilance toute particulière et notre attention va aux membres du conseil d'administration de la SFAR pour gérer cette situation. Face aux difficultés rencontrées par beaucoup d'entre nous dans la mise en œuvre de ces recommandations le conseil d'administration de la SFAR a décidé de sursoir à son application avant mi 2024 pour permettre à chacun de s'organiser. [Organisation structurelle, matérielle et fonctionnelle des centres effectuant de l'anesthésie pédiatrique - La SFAR](#)

L'étude APFEL (étude sur la morbidité en anesthésie pédiatrique libérale) coordonnée par le Dr Clémence Hindi François, a débuté début mai. Chaque centre, qui se sent concerné, doit participer : <https://www.b3netsurvey.com/cgi-bin/askv.dll/login2?s=8430>

Autre enquête, celle du SNARF associé au CARLIF à la suite de la remise en question d'un certain nombre de postes d'internes d'anesthésie-réanimation en stage dans les établissements de santé privés. Nous avons souhaité conduire une étude pour mesurer l'évolution des postes dans le secteur privé et évaluer les déterminants conduisant à la limitation des postes? Répondre à l'enquête [Questionnaire ARDSP CARLIF SNARF Stages internes en anesthésie-réanimation en établissements de santé privés](#)

Comme vous pouvez le lire les vagues successives arrivent imposant une vigilance de chaque instant. Plus que jamais nous avons besoin d'un syndicat fort. Fort de ses cotisants, fort par ses acteurs et fort par leurs engagements. Adhérez seul, adhérez en équipe, soutenez nous pour les batailles qui arrivent et donnez nous les moyens de ne pas être submergé.

Nous serons présents, comme tous les ans, au congrès de la SFAR. Nous vous attendons nombreux sur notre stand.

La SFAR sera l'occasion de mettre en ligne notre nouveau site.

<https://snarf.org>

À partir du vendredi 13 octobre : Arrêt d'activités de toute la médecine libérale



Chère consœur, Cher confrère,

À partir du vendredi 13 octobre 2023, un grand mouvement d'arrêt d'activités de toute la médecine libérale va débiter. Quelle que soit votre spécialité, quelle que soit votre génération, quel que soit votre lieu d'exercice en cabinet ou en établissement, **c'est l'ensemble des médecins libéraux qui se mobiliseront afin de démontrer leur rôle primordial et indispensable dans notre système de santé.**

Oubliés depuis trop longtemps, ignorés pendant la crise sanitaire ! Le gouvernement se contente d'un règlement arbitral minimal et soutient une loi Valletoux qui n'apporte que des contraintes supplémentaires à l'exercice libéral.

Tout a été essayé, chacun de nous a fait des propositions constructives, or rien n'a été possible. Pire que tout, la seule réponse du gouvernement est la désespérante loi Valletoux (obligation pour les spécialistes libéraux de prendre astreintes et gardes à l'hôpital public, départ à la retraite sous contrôle de l'ARS, pouvoir administratif de l'ARS augmenté ...).

Aujourd'hui nous n'avons malheureusement pas d'autre solution que de créer un rapport de force, par la mise à l'arrêt de nos activités qui aura immédiatement des conséquences pour la population et qui démontrera le rôle incontournable de la médecine libérale dans notre système de santé.

Nous avons **2 objectifs** très clairs :

1- Reprendre les négociations conventionnelles avec les moyens suffisants pour valoriser l'exercice libéral ;

2- Revoir complètement l'esprit de la loi Valletoux et en faire un atout pour la médecine libérale et l'accès aux soins.

Nous avons averti depuis plusieurs mois de notre mouvement, **personne ne pourra dire qu'il a été mis devant le fait accompli, les pouvoirs publics ayant été largement prévenus.**

Nous devons maintenant nous **organiser** :

- en **annulant** les rendez-vous prévus,

- en **déprogrammant** les actes techniques et les interventions programmées - et en **expliquant** la situation aux patients.

C'est hélas à ce prix que nous démontrerons notre rôle indispensable dans notre système de santé. C'est hélas à ce prix que les pouvoirs publics prendront conscience de notre efficacité et de notre rôle primordial pour l'accès à des soins de qualité pour tous et sur tout le territoire. Nous ne pouvons plus hésiter aujourd'hui : notre responsabilité est engagée, **nous avons le devoir de participer à la refondation de notre système de soins avec une médecine libérale forte, reconstruite et valorisée.** Ce n'est pas une journée d'arrêt d'activités, ce n'est pas une manifestation à Paris des médecins en colère qui changera la donne. C'est en créant une véritable "crise sanitaire" que les pouvoirs publics réagiront.

Nous sommes à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Merci de votre participation et de votre mobilisation.

Liste des signataires AVENIR SPE : Luc Sulimovic, président du Syndicat National des Dermatologues- Vénérologues (SNDV) ; Brigitte Virey, présidente du Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF) ; Thierry Bour, président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France (SNOF) ; Etienne Fourquet, président du Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs de France (SNARF) ; Vincent Pradeau, président du Syndicat National des Cardiologues (SNC) ; Bruno Stach, président du Syndicat de l'Appareil Respiratoire (SAR) ; Jean-Pascal Devailly, président du Syndicat Français des Médecins Physique et de Réadaptation (SYFMER) ; Hélène Le Hors, présidente du Syndicat Français des Chirurgiens Pédiatres (SCPF), Lionel Barrand, président du syndicat Les biologistes médicaux (Les BIOMED) ; Florence Suy, vice-présidente du Syndicat national des médecins infectiologues (SNMInf) ; Jean- Philippe Masson, président de la Fédération National des Médecins Radiologues (FNMR) ; Philippe Camparo, président du Syndicat des Médecins Pathologistes Français (SMPF) ; Claude Gernez, membre du Syndicat National des Psychiatres Privés (AF-PEP-SNPP) ; Coralie Jean, présidente du Syndicat National des Gériatres Libéraux (SNGL).

UNION SYNDICALE
AVENIR SPÉ – LE BLOC

EN GRÈVE
À PARTIR DU 13 OCTOBRE 2023

Atteinte à nos libertés

Administratif imposé

Tarifification bloquée

Les spécialistes libéraux

disent

NON !



Pour plus d'informations

syndicatavenirspe.fr



Résultats de l'assemblée générale du SNARF du 17 juin 2023

Vote aux élections et composition du nouveau conseil d'administration

Résultats du vote :

Votants : 225

Exprimés : 224 (1 nul)

- Dr Julien CABATON :	213 voix	élu
- Dr Matthieu CLOSON :	209 voix	élu
- Dr Laurent DELAUNAY :	213 voix	élu
- Dr Marc GENTILI :	207 voix	élu
- Dr Olivier RONTES :	204 voix	élu



Composition du conseil d'administration :

Bureau :

Président : Dr Etienne FOURQUET

Secrétaire général : Dr Julien CABATON

Trésorier : Dr Edouard AUBERT

1ère Vice-Présidente : Dr Marie-Paule CHARIOT

Vice-Président : Laurent DELAUNAY

Vice-Président : Dr Patrick-Georges YAVORDIOS

Secrétaire général adjoint : Dr Bruno DEVAUX

Trésorier-adjoint : Dr Marc GENTILI

Présidents d'Honneur : Dr Christian-Michel ARNAUD, Dr Jean-Marc DUMEIX, Dr Michel LEVY

Collège réanimation : Dr Anne HARDY-TAMAKOSHI, Dr Stéphane PETIT-MAIRE

Président délégué d'ARRES : Dr Patrick-Georges YAVORDIOS

Administrateurs :

Dr Bassam AL NASSER, Dr Marie-Laure CITTANOVA, Dr Matthieu CLOSON, Dr Laurent DELAUNAY, Dr Patrick HAHN, Dr Didier LUGRIN, Dr Jean-Claude PAUCHARD, Dr Stéphane PETIT-MAIRE, Dr Olivier RONTES, Dr Jean-Christian SLETH, Dr Nadia SMAIL, Dr Benoît VANDENBUNDER



Allocution du président

Dr Etienne FOURQUET

Productivisme ou la disparition des derniers dinosaures

Chers collègues, chers adhérents, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

Il est toujours intéressant de relire les billets des années précédentes pour voir si les espoirs placés dans les négociations conventionnelles et la refonte du système de santé ont trouvé leur place.

Il est étonnant de constater combien le système libéral, qui réalise plus de 80% des actes de médecine et de chirurgie, est méconnu et maltraité par les tutelles et les autorités.

« Pour vivre heureux, vivons caché ». Il semblerait qu'après avoir détruit l'hôpital public nous apparaissions comme les responsables ou la solution aux problèmes de la Santé aux yeux des autorités. Nous sommes donc démasqués !

Nous avons su nous adapter, organiser notre travail, investir, faire preuve d'initiative dans les contraintes et les injonctions paradoxales. Nous avons été les pionniers du travail en équipe de soins spécialisées, en collaboration étroite avec les IADEs. Nous avons mis en place la réhabilitation précoce, les circuits courts, l'ambulatoire accéléré. Nous avons progressé sur la gestion des risques, la démarche qualité et l'accréditation en équipe. Nous avons fait de notre spécialité une des plus attractives malgré ses multiples contraintes.

Cette amélioration de la productivité a bénéficié aux patients, aux établissements de santé, à la Sécurité sociale. Le gain initial s'est toujours accompagné d'une charge de travail et de stress supplémentaire. Les bénéfices initiaux ont été mangés par l'augmentation des salaires, des charges et le retour de l'inflation. Le constat est dur : toujours plus pour toujours moins !

Comment pouvons-nous continuer les activités de gardes et d'astreintes quand le chiffre d'affaires généré ne couvre pas de quoi salarier l'équivalent temps plein 24/24 d'IADEs ?

30% des anesthésistes-réanimateurs sont libéraux. Accompagnés de 10% des IADEs, nous réalisons 66% de la chirurgie ambulatoire, 55.5% de la totalité des séjours de chirurgie, 40% des séjours en chirurgie carcinologique. 12% des patients de réanimation sont

pris en charge dans 52 établissements privés sur 540 établissements. 18.2 % des naissances ont lieu en établissements privés.

Quelle confiance pouvons-nous avoir dans les tutelles, qui, au lieu de reconnaître l'efficacité et l'engagement de chacun, créent un contrat d'engagement territorial excluant, de fait, 70% de ceux qui effectuent le travail ? Quelle confiance pouvons-nous avoir dans une administration, qui par règlement arbitral, exclut la médecine spécialisée ?

Quelle confiance pouvons-nous avoir dans des parlementaires, reconnus pour leur capacité à détruire depuis 40 ans l'hôpital public ? Pourtant ce sont eux qui cherchent, par la coercition, à appliquer leurs méthodes destructrices à l'exercice libéral ?

Dr Etienne
FOURQUET,
Président du
SNARF



...Allocution du président

La logique voudrait que l'on investisse largement pour favoriser ce qui a fait ses preuves. A charger la mule indéfiniment, il arrive un moment où ni la carotte ni le bâton ne la fait avancer. Pourvu qu'elle ne s'effondre pas raide morte !

Je mets au défi quiconque de trouver un signe favorable donné par les tutelles à notre exercice sur ces douze derniers mois.

Plus que jamais les acteurs du SNARF sont mobilisés, dans leurs différentes missions pour faire reconnaître nos exercices. Les engagements de chacun, au sein du conseil d'administration du SNARF, dans nos sociétés savantes SFAR CFAR, au sein du CNPARMPO, dans les instances de formation et d'ARRES sont essentiels pour notre visibilité.

Vos cotisations, votre présence lors de ces formations, vos retours, vos initiatives, vos messages, vos demandes, nous confirment chaque instant dans nos missions. Il est probable que sans évolution, un mouvement important soit initié mi-octobre. Nous comptons sur vous !

Rien ne serait possible sans nos différents partenaires et collaborateurs que je tiens à remercier :

L'assureur BRANCHET, partenaire historique du SNARF, nous accompagne dans notre exercice au quotidien. Il nous apporte également son soutien et son conseil dans la prévention du risque informatique et de la cybercriminalité.

Le cabinet AUBER, représenté par Maître Laure SOULIER, Maître Margo Boisson, et Maître Philip COHEN, n'hésite jamais à nous assister et à nous prodiguer les meilleurs conseils dans nos différentes démarches juridiques.

ARRES, ASSPRO, Patrick Georges YAVORDIOS et Mathieu CLOSON nous reçoivent avec enthousiasme pour toute formation professionnelle dans le cadre du DPC.

Yvan VIALON, ingénieur patrimonial indépendant qui, via VYP finance, nous accueille à Paris et à Lyon, nous apporte une expertise reconnue dans une période où les variations rapides de la micro et macro-économie nous impactent fortement.

Le QUOTIDIEN DU MÉDECIN, avec lequel nous avons conclu un accord de partenariat, permet à nos adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels.

Notre déléguée générale Valérie-Anne HAUCHART et notre secrétaire Marie-Chantal LEGROS vous accueillent au SNARF, répondent à vos questions, nous transmettent vos interrogations et assurent le lien essentiel entre tous les acteurs. Elles sont personnellement engagées dans l'évolution 2.0 initiée au sein du SNARF.

J'adresse un grand merci à tous les membres du conseil d'administration qui, en toutes circonstances, m'ont apporté leur soutien constant et indéfectible. Leur amitié et leur engagement me vont droit au cœur.

Vos cotisations sont indispensables. Elles font notre force et plus que jamais notre représentativité.

Toute nouvelle « bonne volonté » est toujours la bienvenue !

Avant de transmettre la parole à Julien notre secrétaire général et à Marc notre trésorier pour leurs rapports, je tiens à adresser un message particulier à Marc Gentili :



...Allocution du président

Marc, tu es un pilier essentiel du SNARF, membre historique de son conseil d'administration, trésorier par vents et marées de notre association.

Tu nous présentes aujourd'hui ton dernier rapport en tant que trésorier.

Tu as œuvré avec honnêteté et sincérité au maintien et à la reconnaissance de la structure. Ton franc-parler, tes prises de position, ta carrière, tes connaissances, ta capacité à nous interpeller nous ont permis d'avancer et de nous remettre en question.

Nous comptons toujours sur toi.

Merci Marc, merci à tous.



Le Dr Marc GENTILI lors d'une remise des prix à la SFAR en 2019, trésorier du SNARF jusqu'en 2023 (il reste Trésorier adjoint pour seconder le Dr Edouard AUBERT

Rapport du Secrétaire général

Dr Julien CABATON

Chères consœurs et chers confrères,

Pour ce deuxième, rapport en tant que Secrétaire général du syndicat national des anesthésistes-réanimateurs de France (SNARF), je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des équipes, que ce soient les élus du conseil d'administration, que ce soit Marie-Chantal et Valérie-Anne, mais aussi et surtout notre président Etienne Fourquet pour tout le travail accompli et pour la chaleureuse et riche collaboration que nous avons pu avoir durant cette année syndicale.

L'année 2022 a heureusement vu la fin de la pandémie mondiale de Covid et de la saturation de nos hôpitaux. Après avoir subi des décisions arbitraires de certaines ARS, après avoir vu, hélas s'exacerber des jalousies de certains de nos confrères, les choses se sont enfin calmées...

Pourtant, hélas, tout n'a pas forcément repris partout comme avant ! Après les limitations administratives d'activité, nombre d'entre nous sont encore confrontés à une baisse d'activité mais cette fois-ci, ce ne sont plus des décisions administratives qui nous limitent, mais les décisions de certains gestionnaires de grands groupes de cliniques privées : en refusant de bien payer le personnel paramédical, voire en ne cherchant pas à en recruter, ils nous empêchent de reprendre notre activité, alors qu'il y a encore des listes d'attente de patients à opérer.

L'année 2022 a vu se poursuivre l'investissement des élus du SNARF dans les différentes instances où celui-ci est présent :

- au conseil d'administration de la SFAR,
- au sein du CNP d'anesthésie réanimation, dont le président en 2022 était le docteur Laurent Delaunay, dont nous saluons le travail accompli,
- au sein du syndicat Avenir Spé, avec la vice-présidence d'Etienne Fourquet.

Divers travaux ont continué durant cette année 2022, mais une certaine stagnation a été observée durant la période des négociations conventionnelle, qui n'ont finalement abouti à aucune signature et se sont soldées par la mise en place en 2023 d'un règlement arbitral.

Le travail de réforme de la nomenclature, de la CCAM institué par le Haut conseil de la nomenclature semble être actuellement au point mort...

Il en est de même pour les discussions avec la DGOS.

Concernant le statut des IADE, actuellement rien ne semble avoir changé.

Le Snarf ne pouvait remplir toutes ses missions sur le soutien de notre partenaire Branchet que nous remercions pour sa confiance renouvelée ainsi que notre nouveau partenaire VYP finances.

Rappelons pour terminer que le Snarf, les membres de son conseil d'administration et ses adhérents sont présents de façon multiples :

- par la permanence de notre déléguée générale Valérie Anne HAUCHART et de notre secrétaire Marie-Chantal LEGROS pour répondre aux questions et soucis de

Dr Julien
CABATON,
Secrétaire
général du
SNARF



...Rapport du Secrétaire général

nos adhérents, et faire vivre notre syndicat, nous les en remercions chaleureusement ;

- 8 à 10 fois par an lors de conseils d'administration par visio-conférence, et lors d'une assemblée générale physique, par la rédaction d'une quinzaine de communiqués de presse et de newsletters

Cette année nous allons moderniser notre logo notre site web, il paraîtra en septembre, vous pourrez y retrouver toutes nos informations.

Pour toutes ces missions, nous avons besoin de vous et de votre adhésion !

Syndicalement vôtre,

Dr Julien CABATON Secrétaire général du SNARF

Ci-dessous le nouveau logo du SNARF modernisé

snarf

syndicat national des anesthésistes
réanimateurs de France

Les journées
ARRES font carton
plein !

Une centaine de
participants à
chaque session,
ici à Rennes le 9
septembre 2023

Prochaine journée
ARRES à NANCY
samedi 18 novembre
2023

[Calendrier des jour-
nées ARRES, pro-
gramme](#)

Inscriptions
sur le site
www.mondpc.fr
référence
16382325006



Rapport du Trésorier

Dr Marc GENTILI



Cher(e)s Ami(e)s, Cher(e)s Adhérent(e)s, Cher(e)s Collègues,

La Liberté d'action et l'Indépendance économique sont la Force de notre syndicat, Force qui nous permet d'agir pour la défense et la valorisation de notre exercice dont l'indépendance reste toujours menacée en dépit de son efficacité. Cette force, cette indépendance, nous vous la devons d'abord à vous, nos mandants, qui, par vos cotisations, soutenez depuis des décennies tous les efforts nécessaires à ce combat sans répit.

La contrepartie de ce soutien c'est une transparence totale de la gestion vis-à-vis des cotisants, c'est-à-dire de nous tous. Les comptes d'exploitation de notre syndicat, le SNARF, que nous vous présentons ont été expertisés par notre comptable et certifiés par le Commissaire aux comptes.

Dr Marc GENTILI
Trésorier du
SNARF



COMPTE DE RÉSULTAT

L'année 2022 se solde par un déficit de 43227 euros contre 13010 euros en 2021.

Les cotisations des membres adhérents encaissées au titre de l'année 2022 s'élèvent à 83413 soit une baisse de 20,26% par rapport à 2021.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 222582 euros contre 219306 euros pour 2021 soit une augmentation de 3276 Euros :

La masse salariale est en hausse sensible par rapport à 2021 122 852 euros versus 107 954 euros en 2021 : dont 88107 Euros de salaire et 34745 Euros de charges sociales.

...Rapport du Trésorier

Le montant des placements au 31/12/2022 est de 162 238 euros versus 178395 euros en 2021 avec une moins-value latente de 7844 euros comptabilisée au compte « Provisions pour dépréciation des VMP ».

La trésorerie disponible au 31/12/2022 est de 26000 euros (dont 64 000 euros d'emprunt pour ravalement qui a été réglé en janvier 2023) ce qui permettra de couvrir les déficits.

Les efforts entrepris depuis 2020 à savoir la banalisation des visioconférences, conséquence positive de l'épidémie, contribue à la réduction des frais de transports et mobilise plus facilement les instances syndicales en évitant les aléas des transports.

L'entière propriété de nos murs, vos adhésions renouvelées et une fois de plus le soutien indéfectible de l'assureur BRANCHET rejoint depuis cette année par VIALLO YVAN PLACEMENT FINANCE sont les piliers de cette stabilité.

La situation financière du syndicat appelle à une analyse lucide et des choix difficiles dans le courant de l'année 2023, c'est pour cela que nous vous proposons pour 2022 le budget prévisionnel et les économies suivantes : poursuite de la limitation des dépenses de déplacement, réaffectation voire cession au moins partielle des locaux de la rue Saint-Maur, réflexion poursuivie quant au *manpower* en partenariat avec d'autres instances syndicales.

Il n'est bien sûr pas dans la finalité d'un syndicat professionnel de réaliser des recettes et des profits et s'il n'y a pas de bénéfice cette année encore, cela nous engage à poursuivre la politique drastique de contrôle des dépenses mais aussi et toujours à recruter de nouveaux adhérents pour vous offrir la meilleure défense juridique et syndicale possible.



Guide du remplacement

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

SNJAR
Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs

CABINET BRANCHET
GROUPE VERSPEREN

QUESTIONS-RÉPONSES
SUR LE REMPLACEMENT
EN LIBÉRAL



Septembre 2017



Guide de l'accréditation

L'ACCREDITATION DES MÉDECINS
ET DES ÉQUIPES MÉDICALES,
C'EST QUOI ?

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

Le Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs

CABINET BRANCHET
GROUPE VERSPEREN




CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

GUIDE DE L'INSTALLATION



En partenariat avec

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

SNJAR
Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs

BRANCHET SOLUTIONS



CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

GUIDE DE L'EXERCICE EN GROUPE

POURQUOI ? COMMENT ?



En partenariat avec

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

BRANCHET SOLUTIONS



crédit photo © Dupaixan / Luto / photolito

LES RENCONTRES DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2023

AU CŒUR DE L'ACCÈS AUX SOINS



URPS Médecins libéraux
Auvergne-Rhône-Alpes
20 rue Barrier,
69006 Lyon



Les 16, 17 et 18
novembre 2023

Inscription gratuite sur :

[Syndicatavenirspe.fr](https://syndicatavenirspe.fr)

ou par mail :
contact@avenir-spe.org



JOURNÉE DE FORMATION ET D'ATELIERS

Ateliers (Intervenants et modalités à définir)

Echanges avec les assureurs complémentaires

- Compléments d'honoraires, quelle prise en charge ?
- Quelle révision du dispositif conventionnel et des contrats d'assurance ?

Echanges avec les industriels

- Retours d'expérience
- Déploiement et fonctionnement des dispositifs médicaux

Formations (Intervenants et modalités à définir)

Formation DPC

- "Comportements inappropriés ? Facteurs humains au bloc opératoire" **par le Dr Pierre Albaladejo de 9h à 12h**

Formation FAF

- "Téléconsultation : les bonnes pratiques"

Formation FAF

- "Maîtriser les nomenclatures pour le codage des actes en médecine spécialisée"



LES RENCONTRES DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2023



Au cœur de l'accès aux soins



Les 16, 17 et 18 novembre 2023

8h30 - 9h

Accueil et petit-déjeuner de bienvenue

9h - 9h30

Ouverture des Rencontres de la Médecine Spécialisée

Intervention de **M. Aurélien Rousseau***, ministre de la Santé et de la Prévention

9h30 - 11h

Table ronde 1 : La formation au cœur des enjeux de santé

- **Interventions filmées**

Mme Françoise Jeanson, vice-présidente santé, silver économie et formations sanitaires et sociales de la région Nouvelle-Aquitaine

Mme Laura Chaubard*, directrice générale de l'Ecole Polytechnique

M. Guillaume Benhamou*, patient-enseignant, formateur, consultant

- **Intervenants**

Modérateur : Dr Eric Perchicot, cardiologue

Pr. Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé

Pr. Emmanuel Touzé, doyen de la faculté de santé de l'Université de Caen et président de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé

Mme Olivia Fraigneau, présidente de l'InterSyndicale Nationale des Internes

Dr Emmanuel Loeb, président Jeunes médecins

11h - 11h30

Pause et visite des stands

11h30 - 13h

Table ronde 2 : Une nouvelle approche des besoins de santé

- **Interventions filmées**

M. Jean-Marie Robine : directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Pr. Nathalie Salles, présidente de la Société française de gériatrie et de gérontologie

- **Intervenants**

Modérateur : Dr. Paul Garassus, président de l'Union Européenne de l'Hospitalisation Privée

Pr. Lionel Collet, président de la Haute Autorité de Santé (HAS)

M. Henri Bergeron, sociologue et directeur de recherche au CNRS

Mme Nathalie Fourcade, secrétaire générale du HCAAM

Mme Joy Raynaud, géographe de la santé

Dr. Bruno Stach, président URPS Hauts-de-France

**sous réserve*

LES RENCONTRES DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2023



Au cœur de l'accès aux soins



Les 16, 17 et 18 novembre 2023

13h - 14h

Pause déjeuner et visite des stands

14h - 15h30

Table ronde 3 : Innovations et transformation des métiers du soin

- **Interventions filmées**

Dr. Frédéric Le Guillou, président de Santé France respiratoire

- **Intervenants**

Modérateur : M. Benoit Pericard, consultant sénior YourVoice

Dr. Jacques Lucas, ancien président de l'ANS (Agence Numérique en Santé)

Mme Frédérique Gama, présidente FHP-MCO

M. Louis-Charles Viossat, inspecteur général des affaires sociales, IGAS

Pr. Patrick Dehail, vice-doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Bordeaux

Dr. Carlos El Khoury, directeur Médical du Médipôle Hôpital Mutualiste

15h30 - 16h

Pause et visite des stands

16h - 17h30

Table ronde 4 : Organisation et maillage des territoires

- **Interventions filmées**

M. Patrick Castel, directeur de recherche Sciences Po Paris

Dr Thierry Bour, président du Syndicat National des Ophtalmologistes de France

- **Intervenants**

Modérateur : Dr Bruno Stach,

M. Raymond Le Moign, directeur général des Hospices civils de Lyon

Dr Marc Villaceque, vice-président Avenir Spé et ex-président du Syndicat National des Cardiologues

Mme Ludivine Videloup, présidente de l'Association Nationale Française des Infirmiers en Pratique Avancée

Mme Véronique Lacam, présidente de Proxicare

Mme Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie)

17h30 - 18h30

Restitution de l'atelier

Accès aux soins spécialisés et place des complémentaires

*sous réserve

Avenir Spé
Syndicat des médecins spécialistes



VENDREDI 17 NOVEMBRE

LES RENCONTRES DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2023



Au cœur de l'accès aux soins



Les 16, 17 et 18 novembre 2023

Avenir Spé
Syndicat des médecins spécialistes



SAMEDI 18 NOVEMBRE

8h30 - 8h45

Accueil

8h45 - 10h15

Table ronde 5 : Une histoire d'argent ?

- **Interventions filmées**

Dr. Gilles Bonnefond, ancien président de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO)

M. Pascal Roche*, directeur général du groupe Ramsay

- **Intervenants**

Modératrice : Dr. Sylvie Filley-Bernard, présidente URPS AURA

M. Jean-Marc Aubert, président IQVIA France

M. Thierry Chiche, directeur général ELSAN

Dr. Philippe Cuq, président Le Bloc

Mme Claire Peigné, maire de Morancé (69) et co-présidente de la commission santé de l'AMF

10h15 - 11h15

Livre blanc

Présentation par **Patrick Gasser**, président d'Avenir Spé et **Stéphane Le Bouler**, président de Lisa

11h15 - 11h30

Pause et visite des stands

11h30 - 13h

Table ronde 6 : Réguler ou réglementer ?

- **Intervenants**

Modérateur : M. Stéphane Le Bouler, président de Lisa

M. Thomas Fatôme, directeur général de la CNAM (Caisse nationale de l'assurance maladie)

Dr. Bernard Jomier, vice-président de la commission des affaires sociales du Sénat

Dr. Stéphanie Rist, rapporteure générale de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée Nationale

Mme Cécile Courrèges, directrice générale de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne Rhône-Alpes

Dr. Cyrille Isaac-Sibille, député MODEM de la 12ème circonscription du Rhône

13h - 13h30

Clôture des Rencontres de la médecine spécialisée 2023

Intervention du **Dr Patrick Gasser**, président de Avenir Spé

**sous réserve*

Bulletin d'adhésion ou renouvellement d'adhésion au SNARF

Madame, Monsieur, le Docteur : (rayer la mention inutile)

Prénom :

NOM :

Adresse de correspondance professionnelle ou personnelle :

Autre adresse:

N° téléphone professionnel :

N° téléphone domicile :

N° portable :

Email :

Date et lieu de naissance de naissance :

Année de Thèse :

Qualification :

Date :

Mode d'exercice :

- Libéral Secteur I
- Libéral Secteur II
- Hospitalier temps plein
- Hospitalier temps partiel
- Hospitalier privé à but non lucratif

COTISATIONS SNARF

- 310 euros praticiens libéraux (déductible fiscalement)
- 200 euros Nouveaux installés (moins de 3 ans)
- 200 euros Praticiens hospitaliers sans secteur privé
- 50 euros Retraités
- 1 euro Médecins en formation (chefs de clinique et internes)

Etes-vous adhérent de la SFAR (Société française d'anesthésie-réanimation) ?

Etes-vous adhérent du Collège français des anesthésistes-réanimateurs ?

Comment avez-vous connu le S.N.A.R.F. ?

Date :

Signature et tampon :

Yvan Viallon

Conseiller en gestion
de fortune

Fondateur de
VYP FINANCE



**VYP
FINANCE**

Accompagnement
sur-mesure

Aide à la décision dans
vos choix personnels et
professionnels



Prenez soin de votre patrimoine

y.viallon@vypfinance.com
06.20.42.89.62

**VYP
FINANCE**

Yvan Viallon

T
TÉLÉPHONE

Régions Nord 01.44.51.62.20
Régions Sud 04.27.02.15.90

M
MAIL

contact@vypfinance.com

B
BUREAUX

VYP FINANCE LYON
10, rue de la Charité
69002 LYON

VYP FINANCE PARIS
8, Place de la Madeleine
75008 PARIS

www.vypfinance.com

BRANCHET

L'ASSURANCE DES MÉDECINS



NOS OFFRES D'ASSURANCES RCP



NOS PROCHAINES FORMATIONS EN LIGNE